



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/716  
16 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 16 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 15 septembre 1997 que j'ai reçue du Président du Comité international de suivi créé conformément au mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

Le troisième rapport périodique des États Membres participant à la MISAB, demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1125 (1997) en date du 6 août 1997, est joint à la lettre. Je vous serais obligé de bien vouloir porter la lettre et sa pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

Annexe

[Original : français]

Lettre datée du 15 septembre 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Comité international de suivi

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le troisième rapport, couvrant la période allant du 3 au 17 septembre 1997, demandé par le Conseil de sécurité en application de l'article 6 de la résolution 1125 (1997) relative à la situation en République centrafricaine.

Le Président du Comité international  
de suivi,

Le général d'armée

(Signé) Amadou Toumani TOURÉ

Pièce jointe

Troisième rapport au Conseil de sécurité suite à l'adoption  
de la résolution 1125 (1997) relative à la situation en  
République centrafricaine

(15 septembre 1997)

INTRODUCTION

1. Le 6 août 1997, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1125 (1997) par laquelle il approuve la poursuite, par les États Membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), des opérations requises pour atteindre l'objectif de la MISAB qui est de faciliter le retour à la paix et à la sécurité, en surveillant l'application des Accords de Bangui. Le Conseil autorise, en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, les États Membres participant à la MISAB et ceux qui fournissent un soutien logistique à assurer la sécurité et la liberté de mouvements de leurs personnels. Il décide que cette autorisation sera limitée à une période initiale de trois mois, le Conseil procédant à une évaluation de la situation sur la base de rapports remis au Secrétaire général des Nations Unies par les États Membres participant à la MISAB au moins toutes les deux semaines.

2. Voici le troisième rapport que le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres participant à la MISAB de produire en application du paragraphe 6 de la résolution 1125 (1997). Ce rapport est élaboré par le Comité international de suivi des Accords de Bangui qui comprend les représentants des États membres du Comité international de médiation (Gabon, Burkina Faso, Mali, Tchad) et le consultant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), conseiller diplomatique dudit comité, en collaboration avec le commandement de la MISAB qui regroupe des officiers supérieurs représentant la totalité des États Membres participant à la MISAB, y compris le Sénégal et le Togo.

3. Le présent rapport fait état de l'évolution de la situation en République centrafricaine dans la période allant du 3 au 17 septembre 1997.

DIRECTION POLITIQUE

4. Le Comité international de suivi des Accords de Bangui et la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui sont tous deux placés sous l'autorité politique du général d'armée Amadou Toumani Touré, ancien Président de la République du Mali, Président du Comité international de suivi et représentant personnel des chefs d'État intéressés.

5. Le Comité international de suivi des Accords de Bangui, présidé par le général Touré, comprend un représentant de chacun des quatre chefs d'État membres du Comité de médiation ainsi que le consultant du PNUD en qualité de conseiller diplomatique dudit comité.

6. Le Comité international de suivi est donc l'organe qui dirige l'action de la MISAB, parce que recevant directement l'orientation politique nécessaire des chefs d'État intéressés et surtout du Président de la République gabonaise,

/...

Président du Comité international de médiation. À ce titre, il est l'organe de négociation entre les diverses parties prenantes de la crise centrafricaine (Président de la République, Gouvernement, majorité présidentielle, Groupe des 11 partis politiques de l'opposition, concertation des partis de l'opposition modérée ou CODEPO, centristes, ex-mutins, forces armées loyalistes, syndicats, société civile). Comme son nom l'indique, le Comité international de suivi est surtout chargé du suivi politique des Accords de Bangui.

7. Le Comité international de suivi s'est doté d'un plan d'action qui reprend l'essentiel des grandes clauses des Accords de Bangui en une sorte de chronogramme qui se présente comme suit :

- Formation d'un gouvernement d'union nationale;
- Adoption d'une loi d'amnistie en faveur de ceux qui ont commis des infractions dans le cadre de la troisième mutinerie;
- Désarmement (dépôt des armes par les ex-mutins dans l'honneur et la dignité et récupération des armes par la MISAB auprès des milices et populations civiles);
- Exploitation des recommandations des États généraux de la défense;
- Situation des anciens chefs d'État;
- Suspension de l'audit parlementaire;
- Phase finale de réconciliation nationale avec un certain nombre d'actions visant à consolider la paix et la sécurité (organisation de séminaires régionaux et sectoriels de sensibilisation, tenue d'une conférence de réconciliation nationale, élaboration d'un code électoral, accès des partis politiques aux médias d'État, etc.).

8. La MISAB est sous le haut patronage du Président El Hadj Omar Bongo du Gabon, doyen des chefs d'État du Comité international de médiation. Elle est sous l'autorité politique du général Amadou Toumani Touré, Président du Comité international de suivi. Initialement placée sous le commandement du général de brigade Edjo Edouard Nkili du Gabon, elle est dirigée depuis le 2 août 1997 par le général de brigade Augustin Mombo Moukagni du Gabon, assisté d'un chef d'état-major, le colonel Talla Nian du Sénégal, d'un conseiller juridique, le colonel Sizing Walla du Togo, ainsi que des chefs de chacun des six contingents.

9. Pendant la période allant du 3 au 17 septembre 1997, le Comité international de suivi a mené diverses actions visant à faire avancer chacun des points partiellement ou non encore appliqués de son chronogramme et qui traduisent les diverses dispositions politiques.

#### Du gouvernement d'union nationale

10. Il est à rappeler que le Gouvernement d'action pour la défense de la démocratie a été reconstitué le 1er septembre dans sa forme initiale d'avant le 6 mai 1997 après quatre mois de crise. Ce gouvernement au grand complet a ainsi

repris ses activités normales dès le 2 septembre par la réunion du Conseil des ministres présidée par le Président de la République, chef de l'État.

De l'application de la loi d'amnistie portant sur les infractions liées à la troisième mutinerie et des détournements publics en cours d'instruction

11. Promulguée le 15 mars 1997, la loi d'amnistie est actuellement appliquée avec beaucoup de pragmatisme et de compréhension. Elle ne s'applique pas d'une façon aveugle en ce qui concerne les sanctions à prendre contre les citoyens qui seraient illégalement détenteurs d'armes de guerre après le délai de 15 jours qu'elle a fixé. Le chef de l'État et les autorités politiques compétentes ont jusqu'ici fait preuve d'esprit de responsabilité et de pondération en tenant compte de la situation politique exceptionnelle dans laquelle cette loi devrait être appliquée dans tous ses aspects.

12. C'est ce pragmatisme qui a permis au Comité international de suivi de négocier avec les ex-mutins et de les amener à réintégrer leurs armes dans l'honneur et la dignité. C'est dans le même contexte que le lieutenant-colonel Evariste Martial Konzale, Ministre délégué auprès du Ministre de l'administration du territoire, chargé de la sécurité publique et du désarmement, mène depuis le 12 août 1997, à la tête d'une commission technique composée notamment de 10 personnes-ressources (députés, chefs de quartier, ex-mutins...) indemnisées par le PNUD, avec la participation du Comité international de suivi et de la MISAB, une campagne de sensibilisation et de récupération des armes auprès de la population civile.

Du désarmement

13. C'est, à n'en pas douter, la phase la plus délicate du processus de réconciliation nationale. Deux grandes étapes sont envisagées qui permettront de mener efficacement cette opération :

- a) L'étape de la sensibilisation et du volontariat;
- b) L'étape des investigations, d'intervention et d'application de la loi.

14. L'étape du volontariat est la période préliminaire qui s'achèvera le 30 septembre ainsi que le stipule l'arrêté ministériel du 5 septembre 1997. Elle a pour but de sensibiliser les Centrafricains par une campagne à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, ainsi que par la pose de banderoles et d'affiches dans les artères de Bangui avec des slogans en faveur de la paix, de l'unité nationale, de la réconciliation nationale et du désarmement. Les citoyens patriotes qui ramèneraient d'eux-mêmes leurs armes recevraient en contrepartie une récompense afin d'encourager tous les autres à restituer les armes qu'ils détiendraient par devers eux. Il faut préciser ici qu'il ne s'agit nullement d'une opération de rachat d'armes.

15. Après la réintégration des armes des ex-mutins, la seconde phase du désarmement consiste à ramasser les armes entre les mains des civils, des milices et des détenteurs illégaux d'armes. Pour ce faire, le Comité international de suivi, en accord avec le Gouvernement centrafricain, a recruté 10 personnes-ressources (députés, chefs de quartier, ex-mutins, leaders

d'opinion) comme présidents des comités locaux de désarmement dans leur zone respective. Ces personnes ont alors, après affectation dans les arrondissements, mis en place des comités de désarmement dans chaque quartier. Leur rôle est de sensibiliser les populations par des réunions de proximité, des meetings, des discussions, des débats et des entretiens à échelle réduite et des visites de quartier, afin de persuader les populations de la nécessité de rendre les armes illégalement détenues.

16. Le PNUD a mis en place un financement de 40 000 dollars des États-Unis pour indemniser les 10 personnes-ressources, les notables, les chefs de quartier et les leaders d'opinion. Les personnes qui rapportent volontairement les armes ou aident à les ramasser reçoivent une récompense d'un montant symbolique. Cette récompense, de l'ordre de 2 500 à 5 000 francs CFA (5 à 10 dollars) selon le type d'arme, vise avant tout à déculpabiliser les civils qui rapportent de l'armement. À compter du 1er octobre 1997, ceux qui détiendront des armes par devers eux seront poursuivis conformément à la loi, et les autorités utiliseront les forces de police et de gendarmerie en cas de besoin.

17. L'étape des investigations, d'intervention et d'application de la loi débutera aussitôt après la première. Il s'agira en fait de collaborer avec des indicateurs récompensés en fonction de la qualité de leurs informations. Cela permettra de localiser des caches d'armes éventuelles. Au cours de cette dernière période, toute personne surprise en détention illégale d'une arme de guerre sera mise à la disposition de la justice. Par ailleurs, la MISAB, en liaison avec les forces nationales de défense et de sécurité, à l'exception de la sécurité présidentielle, sera amenée à procéder à des fouilles.

18. La campagne de sensibilisation de la Commission technique de désarmement présidée par le lieutenant-colonel Konzale, lancée dès le 12 août 1997, continue aussi bien dans les divers quartiers de la ville de Bangui qu'au niveau des différents groupes religieux, ainsi qu'à la radio et à la télévision.

19. Il convient de noter qu'à l'instar des rencontres avec les responsables protestants le 18 août 1997 et des délégués musulmans le 23 août 1997, le Ministre Konzale, accompagné de l'Ambassadeur Mongbe et du capitaine Saulet, a présidé une importante réunion de sensibilisation des responsables de la communauté catholique.

20. Le samedi 6 septembre, une campagne de sensibilisation spéciale a eu lieu au quartier Pétévo, anciennement contrôlé par les ex-mutins, pour faire une démonstration aux populations sur les modalités de remise d'armes et de munitions. Cette rencontre placée sous la présidence de l'Ambassadeur Mongbe a été ponctuée de sketches et de chansons montrant les dangers de la détention d'armes de guerre et célébrant la paix.

21. Le mercredi 10 septembre, les imams de la ville de Bangui ont reçu à la mosquée centrale une délégation de la Commission technique de désarmement conduite par le Ministre Konzale pour recevoir de plus amples explications concernant les modalités de remise d'armes dans des conditions pacifiques.

22. Depuis la signature de l'Accord de trêve du 28 juin 1997 et de l'Accord de cessez-le-feu du 2 juillet 1997, l'armement suivant a été restitué à la MISAB :

Armement lourd

Désignation	Quantité	Augmentation 1er au 15 septembre 1997
Mortier 120	remis : 2 sur un total de 4	
Mortier 81	remis : 7 sur un total de 15	
Mortier 60	remis : 9 sur un total de 19	
Mitrailleuse 14,5	remis : 6 sur un total de 6	
Mitrailleuse 12,7	remis : 1 sur un total de 3	
Canon 75 sans recul	remis : 2 sur un total de 2	
Lance-roquettes antichar 73	remis : 64 sur un total de 67	1
Grenade à tube 7 (rocket-propelled grenades)	remis : 6 sur un total de 11	1
Soit en somme	remis : 97 sur un total de 127	3
	soit : 76,37 % d'armes récupérées	2,36 %

Armement léger

Désignation	Quantité	Augmentation 1er au 15 septembre 1997
Armes de poing (PA divers)	remis : 7 sur un total de 111	
Pistolets mitrailleurs	remis : 221 sur un total de 459	12
Fusils d'assaut	remis : 198 sur un total de 541	22
MAS 36-49/56-M14+mousquet	remis : 489 sur un total de 1 181	69
Mitrailleuses légères : FM	remis : 47 sur un total de 80	2
Mitrailleuse cal. 30	remis : 13 sur un total de 17	
Soit en somme	remis : 987 sur un total de 2 389	115
	soit : 41,31 % d'armes récupérées	4,81 %

Une quantité appréciable d'explosifs de diverses natures vient d'être récupérée et fera bientôt l'objet d'un tri minutieux.

23. Un lot de munitions diverses a été récupéré et conditionné dont la situation au 15 septembre 1997 se présente comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Quantité	Observations
Cartouche de 5,56	68 150	
Cartouche de 7,5 SLC	14 000	
Cartouche de 7,5 S/B	87 250	+20 = 87 270
Cartouche de 7,5 X	34 000	
Cartouche de 7,5 X S/B	135	
Cartouche de 7,62 NATO	4 700	
Cartouche de 7,62 NATO S/B	11 262	
Cartouche de 7,62 Kalachnikov		+242
Cartouche de 7,62 long	119 640	+1 = 119 641
Cartouche de 7,62 Tokarev	900	
Cartouche de 30 États-Unis S/B		
Cartouche de 9 mm Para		
Cartouche de 9 mm Walter	1 350	
Cartouche de calibre 12 anti-émeutes	711	
Cartouche de 12,7 mm		
Cartouche de 14,5 mm	13 900	
Grenade à main défensive 37	1 613	BA interdit d'emploi
Grenade à main défensive Chine	2 020	+ 4
Roquette, grenade à tube 7	354	
Grenade à main offensive 37	979	BA interdit d'emploi
Grenade à main FL LAC F4	1 225	
Grenade à main F4	316	
Mortier 60	1 663	+ 12
Mortier 81	633	
Mortier 120	50	+ 2 = 52
Cartouche de 7,5 sans recul États-Unis	166	
Cartouche de 7,5 mm sans recul Chine	223	pas d'armes en dotation
Cartouche de 40 mm M79 États-Unis	6 060	pas d'armes en dotation
Mèche lente (mètre)	23 252 325	
Cartouche de lancement	755	pas de grenade à fusil

Grenade FLG AP34 +3

DFRUSS +1

Il est à noter qu'un lot important de munitions diverses livrées en vrac, ne présentant pas les qualités requises pour être bonnes aux tirs, sera détruit par les services compétents des armes et munitions. Ce lot fera l'objet d'une évaluation ultérieure.

Des recommandations des États généraux de la défense

/...

24. Un bon nombre des revendications des ex-mutins trouveraient leurs réponses dans l'exploitation responsable des 282 recommandations des États généraux de la défense nationale, tenus en août 1996 à Bangui. C'est la raison pour laquelle le Comité international de suivi, fidèle à l'esprit des Accords de Bangui, a procédé dès le mois d'avril 1997 à l'installation d'un comité ad hoc chargé de répertorier utilement lesdites recommandations et d'établir un calendrier de leur mise en oeuvre, en distinguant ce qui peut être applicable à court, moyen et long terme, en fonction de la sensibilité des domaines touchés par ces recommandations et surtout des moyens financiers à mobiliser. Les résultats des travaux du comité ad hoc, présidé par un dirigeant de l'opposition, le général Thimothée Malendoma, ancien Premier Ministre, ont déjà été transmis par le Comité international de suivi au Ministère de la défense nationale pour exploitation à divers niveaux compétents. Le Comité international de suivi, n'étant qu'un organe de médiation, doit s'en remettre aux décisions qui seront prises à ce sujet par les autorités centrafricaines compétentes, quitte à se tenir prêt à servir d'arbitre en cas de nécessité.

#### De la situation des anciens chefs d'État

25. Un projet de loi révisé vient d'être préparé par le Gouvernement pour introduction à l'Assemblée nationale à sa prochaine session, qui se tiendra au mois d'octobre. Des assurances dans ce sens ont été données à la délégation du Comité international de suivi par le bureau élargi de l'Assemblée nationale lors de la rencontre du 4 septembre 1997.

#### De la suspension de l'audit parlementaire

26. Les Accords de Bangui préconisent la suspension, puis l'abandon, "de la mise en exécution judiciaire du rapport d'audit parlementaire" engagée contre les auteurs présumés de détournements de deniers publics sous le régime précédent car il a été compris que l'audit avait été réalisé d'une façon très sélective et engendre plus de problèmes qu'il n'en résout. Le Comité international de suivi, respectant l'esprit des Accords de Bangui, a proposé que par un acte législatif l'État centrafricain renonce officiellement à poursuivre les auteurs des délits révélés par l'audit parlementaire. Il est entendu que cet acte devrait intervenir dans le cadre de la prochaine session de l'Assemblée nationale.

#### De la réconciliation nationale

27. Chacun des points abordés ci-dessus constitue autant d'étapes sur le parcours qui mène à la réconciliation nationale. Aussi le présent point concerne-t-il la phase finale de cet exaltant processus.

28. Le Comité international de suivi, appuyé par le PNUD, se penche déjà sur la préparation des séminaires, symposiums et autres rencontres de sensibilisation qui auront lieu, dans un premier temps, au niveau des provinces ainsi qu'en direction des groupes-cibles (syndicats, organisations de femmes, mouvements de jeunes, etc.), et, dans un second temps, au niveau national, sous forme d'une conférence de réconciliation nationale telle que le recommandent les Accords de Bangui. Le Comité international de suivi, pour ce faire, travaille en étroite collaboration avec le Ministre des droits de l'homme, de la réconciliation

nationale et de la promotion de la culture démocratique, Président de la Commission technique de sensibilisation placée sous le haut patronage du Premier Ministre. La dernière réunion hebdomadaire, tenue le 27 août 1997, a permis de procéder à l'évaluation du coût de chacune des activités et de cibler des sources potentielles de financement. Des missions d'identification des personnes devant participer aux différents séminaires régionaux préparatoires à la Conférence de réconciliation nationale se rendront à partir du 20 septembre 1997 dans les cinq zones définies à cet effet.

29. Dans le cadre de la restructuration des forces armées centrafricaines, le Comité international de suivi avait sollicité et obtenu du PNUD un fonds pour accompagner le retour à la vie civile des militaires désirant quitter le service actif. Le PNUD a alors lancé le projet relatif à la démobilisation, la reconversion et la réinsertion en faveur des forces armées centrafricaines qui permettrait de réduire le coût du fonctionnement des armées et faciliter leur restructuration. Ce fonds, estimé initialement à 2 millions de dollars, est ouvert à la contribution de tous les États Membres et organismes internationaux. Une première estimation indique qu'un millier (voir un peu plus) de soldats sont intéressés par ce projet. La représentation du PNUD à Bangui attend l'arrivée prochaine du responsable du projet pour lancer la phase opérationnelle.

#### COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS CENTRAFRICAINES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

30. Le Comité international de suivi, dans le cadre de son mandat, reste en constante relation avec les diverses autorités centrafricaines afin de faire appliquer les différentes clauses des Accords de Bangui. Dans ce contexte, il est régulièrement consulté aussi bien par le Président de la République, chef de l'État, que par le Premier Ministre, chef du gouvernement, ainsi que par l'Assemblée nationale, sur un bon nombre de dossiers concernant la vie de la nation centrafricaine.

31. C'est ainsi qu'une délégation du Comité international de suivi comprenant le lieutenant-colonel Mahamat Achakir, Coordonnateur par intérim, l'Ambassadeur René-Valéry Mongbe, Conseiller diplomatique, M. Oumar-Aba Traoré, Secrétaire permanent, M. Abel Balenguele et Mme Fernande Françoise Sackannot, tous deux consultants nationaux, a été reçue le 4 septembre 1997 pour une séance de travail par le bureau de l'Assemblée nationale élargi aux présidents des diverses commissions permanentes et des groupes parlementaires. Cette rencontre a permis à la délégation du Comité international de suivi de faire le point de l'application à cette date des Accords de Bangui et de mettre l'accent sur la nécessité pour toutes les parties prenantes à continuer de manifester leur bonne volonté dans la résolution des problèmes en suspens.

32. Les responsables de l'Assemblée nationale ont été très encouragés par les résultats obtenus mais n'ont pas manqué d'exprimer leur inquiétude en ce qui concerne le problème des arriérés de salaires qui demeure une source permanente d'explosion sociale. À cet effet, ils ont souhaité que le Comité international de suivi continue d'apporter son soutien aux différents efforts déployés par les autorités centrafricaines compétentes dans le cadre de la reprise des négociations avec les institutions de Bretton Woods.

33. Le Comité international de suivi, agissant au nom de la MISAB et/ou en son nom propre, est en relation régulière avec les organisations internationales, notamment le PNUD et les chancelleries étrangères basées à Bangui, en vue de solliciter l'appui diplomatique, financier et matériel de celles-ci à l'action de la médiation en République centrafricaine.

34. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Comité international de suivi a été reçu en audience par le Président de la République et par le Premier Ministre, pour traiter notamment de questions liées à la récupération des armes circulant parmi les populations civiles et de diverses mesures relatives à la relance économique et à la situation sociale restée difficile à cause de l'accumulation de six mois d'arriérés de salaires. Dans la matinée du 11 septembre 1997, des dizaines d'étudiants de l'Université de Bangui ont tenté de dresser des barricades sur l'Avenue des Martyrs, la plus grande artère de Bangui, en signe de mécontentement suite au non-paiement de six mois de bourses universitaires. Ils ont été dispersés par les forces de l'ordre sans difficulté. Aucun blessé n'est à déplorer. La MISAB n'a pas eu à intervenir.

35. Le Comité international de suivi a rencontré le vendredi 12 septembre 1997 successivement une délégation des partis de la majorité présidentielle, les leaders du Groupe des 11 partis politiques de l'opposition, de la concertation des partis politiques de l'opposition (CODEPO) et du Groupe des centristes. Ces diverses rencontres ont pour but de préparer la mise en oeuvre des points de son chronogramme encore restés en suspens, notamment la situation des anciens présidents et l'abandon de la mise en exécution judiciaire du rapport d'audit parlementaire. Le Comité international de suivi a profité de ces rencontres pour demander aux différents groupes de partis politiques de s'impliquer dans la campagne de sensibilisation des populations en vue du désarmement. Tous les groupes ont pris des engagements dans ce sens.

36. Le projet CAF/97/001 par lequel le PNUD apporte son soutien logistique et technique s'arrêtera probablement à la fin du mois de septembre 1997 pour cause d'épuisement de ressources. Par une lettre en date du 4 septembre 1997 au Président du Comité international de suivi, le représentant résident du PNUD à Bangui a attiré l'attention sur cette situation, mais a fait remarquer que l'Ambassadeur Mongbe et le consultant Abel Balenguele dont les contrats expirent le 31 octobre pourront continuer leur mission jusqu'à cette dernière date.

37. Il apparaît donc clairement que la poursuite des activités du Comité international de suivi, organe de médiation, dépendra soit de la compréhension qu'auront les hauts responsables du PNUD pour prolonger le projet, soit du succès dans la recherche d'une autre source de financement. En tout état de cause, il est difficile de concevoir la suite de la médiation, donc du processus encore inachevé, sans médiateur.

#### DÉPLOIEMENT DE LA FORCE

38. Il est à rappeler que c'est sur la demande du médiateur, le général Amadou Toumani Touré, et après accord de la Conférence de dialogue et de concertation tenue à Bangui du 11 au 16 janvier 1997, que les chefs d'État du Gabon, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad ont décidé d'envoyer une force interafricaine avec l'appui logistique de la France. Cette force, appelée Mission

interafricaine de surveillance des Accords de Bangui, comprend, outre les contingents du Gabon, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad, pays membres du Comité international de médiation, des contingents du Sénégal et du Togo parce que les Présidents Abdou Diouf et Gnassingbé Eyadema ont décidé de contribuer à ce geste de solidarité africaine.

39. Les activités de la MISAB sont régies par le mandat qui lui est assigné par les chefs d'État concernés (voir S/1997/561). Elles sont multiples, complexes et quotidiennes et se résument à des actions visant à éviter l'affrontement entre les deux principales forces en présence : les loyalistes des forces armées centrafricaines et les ex-mutins.

40. Déployée dans toute la ville de Bangui, la MISAB sécurise l'ensemble des quartiers de la capitale centrafricaine par l'occupation de 20 postes de surveillance, et assure des patrouilles toutes les nuits dans chacun des huit arrondissements de la ville.

41. La MISAB est constituée actuellement par les éléments de six contingents d'un effectif total de 796 militaires (officiers, sous-officiers et militaires du rang) répartis comme suit :

Burkina Faso	114
Gabon	149
Mali	113
Sénégal	153
Tchad	147
Togo	120

Une unité de commandement de soutien logistique française forte de 88 hommes est adaptée à la force. Un détachement français de liaison et d'assistance de 39 hommes est mis à la disposition de la MISAB.

42. En raison du développement du grand banditisme, les activités de la MISAB se sont étendues, avec l'accord des parties prenantes, à des opérations de maintien de la sécurité dans les divers quartiers. La MISAB participe, depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu du 2 juillet 1997 et sur la base d'un consensus, à des patrouilles mixtes de sécurité, constituées de près de 120 hommes de la MISAB, des loyalistes et des ex-mutins dans tous les arrondissements de la ville de Bangui.

43. Une importante réunion de coordination s'est tenue le mardi 9 septembre 1997 qui a regroupé les responsables de tous les services de défense et de sécurité du pays ainsi que les membres du Comité international de suivi et une délégation du commandement de la MISAB. Cette rencontre a permis de faire une évaluation des activités des patrouilles mixtes (MISAB-Forces armées centrafricaines-gendarmerie nationale-police centrafricaine) mises en place depuis le mois de juin, et du ramassage des armes de guerre. À l'issue de la réunion, il a été indiqué comme le prévoit l'arrêté ministériel publié à cet effet que l'étape de sensibilisation et de volontariat prendra fin le 30 septembre 1997, et que la deuxième étape où les textes en vigueur en matière de détention illégale d'armes de guerre seront appliqués dans toute leur rigueur commencera dès le 1er octobre.

44. En dehors des patrouilles de sécurité qui ont ramené la paix et la quiétude dans Bangui, la MISAB est la seule force sollicitée de tous les arrondissements pour des interventions au profit des populations, notamment pour la période du 3 au 15 septembre 1997 dans les cas suivants :

Actions humanitaires

- 6 évacuations sanitaires de nuit pour blessures diverses;
- 7 évacuations sanitaires de nuit pour accouchement;
- 3 évacuations sanitaires pour maladies diverses.

Interventions pour cas d'agressions nocturnes

15 interventions sur appels suite à des cas de menaces, d'agressions ou de vols.

Toutes ces sollicitations traduisent éloquemment le fait que la MISAB est parfaitement intégrée au tissu social et a acquis la confiance de toutes les couches de la population banguissoise.

45. De jour, c'est encore la MISAB qui assure la sécurité et l'escorte des convois de ravitaillement de carburant, produit stratégique destiné à l'approvisionnement de toutes les stations de Pétroca, la société nationale de distribution des produits pétroliers depuis le centre de stockage de Kolongo situé dans une zone anciennement contrôlée par les ex-mutins. La MISAB s'est ainsi déployée pour compléter l'action des divers services de sécurité affaiblis par la mutinerie.

Bilan des constats

46. Des actions de la MISAB dans le domaine de la sécurité pendant la quinzaine du 3 au 15 septembre 1997 il peut être dégagé les résultats suivants :

- 5 agressions;
- 9 malfaiteurs opérant en association;
- 3 vols avec effraction;
- 4 vols (numéraires, matériel et équipement divers...);
- 3 braquages de véhicules.

Les auteurs de ces délits ont été appréhendés et mis à la disposition de la gendarmerie nationale centrafricaine, qui a diligenté les enquêtes et dressé des procès-verbaux. Il est à relever que le taux de criminalité a considérablement baissé dans la ville de Bangui et ses environs depuis le dernier rapport. La sécurité est nettement mieux maîtrisée.

47. Des agents de la police centrafricaine ont repris leurs activités dans les principales artères dans Bangui, permettant ainsi aux éléments de la Garde présidentielle de n'occuper que les points stratégiques qui leur sont réglementairement réservés. Cela constitue un signe de décrispation et de détente apprécié de toute la population de Bangui qui se sent maintenant sortie d'une situation d'exception. Les activités économiques, culturelles et sportives ainsi que les rencontres internationales reprennent. Bangui semble renaître de ses cendres.

48. La MISAB reçoit l'appui logistique des sources suivantes :

a) Chacun des États participants qui a son contingent à Bangui assure le paiement régulier des soldes des éléments (officiers, sous-officiers et hommes du rang) et leur armement;

b) La France, observateur aux Accords de Bangui, a accepté d'assurer la logistique aux divers contingents de la manière qui suit :

- Paiement de la prime globale d'alimentation et des frais journaliers d'entretien aux éléments, aux taux pratiqués aux militaires centrafricains;
- Paiement des loyers des immeubles des personnels et de celui du commandement;
- Mise à la disposition de la force des moyens roulants tactiques et de soutien;
- Fourniture de carburant et entretien de véhicules;
- Fourniture de matériel de bureau.

Une évaluation globale du coût du déploiement de la MISAB à Bangui ne pourra être faite qu'à la fin de la mission. Toutefois, tous frais compris, le coût de la logistique apportée à la MISAB par la France correspond à quelques 350 000 000 francs CFA par mois, soit environ 600 000 dollars;

c) Le Gouvernement centrafricain fournit des véhicules à l'usage du personnel du commandement;

d) L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a apporté un concours exceptionnel de 40 000 dollars en mars 1997 pour assistance aux divers contingents. Un deuxième concours exceptionnel de 60 000 dollars est accordé conjointement au Comité international de suivi et à la MISAB.

49. Au cours des diverses opérations menées par la MISAB, et notamment lors des affrontements du 22 et 23 mars et des 20 au 26 juin, la force a déploré les pertes suivantes :

- 6 soldats décédés (3 tchadiens, 2 gabonais et 1 sénégalais);
- 20 soldats blessés (13 tchadiens, 5 sénégalais, 1 malien, 1 gabonais).

/...

## CONCLUSIONS

50. L'expérience qui se vit actuellement avec la crise centrafricaine est tout à fait spéciale et reste exaltante d'autant plus qu'elle n'est l'émule d'aucune autre qui l'avait précédée, mais elle risque d'être remise en cause eu égard aux problèmes sociaux liés au paiement des arriérés de salaire, de pension et de bourse. Elle risque également de tourner court si :

a) Le PNUD ne maintient pas son soutien logistique et technique sous une forme ou sous une autre au Comité international de suivi, dont la présence dans la capitale centrafricaine semble nécessaire pour encore quelque temps. Il est généralement souhaité ici que le Comité international de suivi puisse continuer à diriger politiquement les actions de la MISAB et à servir de médiateur entre le pouvoir et l'opposition;

b) Le mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui ne se voit pas prorogé (même si celui-ci doit être modifié à la longue) afin de continuer à assurer la sécurité et consolider la paix jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu au cours de l'année 1998.

51. Il importe cependant de relever qu'à cause de la faiblesse des moyens propres des pays africains, un appui logistique de la communauté internationale, à l'instar de celui qu'apporte la France à la MISAB et qui reste ouvert à la contribution de tous autres États, demeure nécessaire.

52. Le Comité international de suivi et la MISAB se félicitent de la compréhension exprimée à cet effet par le Conseil de sécurité à l'issue de l'examen des deux premiers rapports. Ils souhaitent que l'appel lancé à la communauté internationale par le Président du Conseil de sécurité puisse être suivi d'effet.

53. Il convient d'apprécier ici la reprise d'une vie normale (ou presque) dans la ville de Bangui et dans le reste du pays :

- Les administrations dans leur quasi-totalité ont repris leurs activités en raison de la paix retrouvée et l'effort fait par le Gouvernement de payer régulièrement depuis quelques temps un mois de salaire chaque mois, même s'il n'est pas en mesure de régler l'épineux problème des arriérés;
- Les établissements scolaires et universitaires ont terminé l'année académique dans des conditions acceptables : les examens ont pu même avoir lieu normalement;
- Presque toutes les maisons de commerce ont réouvert leurs portes;
- Les marchés ont repris leurs activités normales;
- Les moyens de transport sont maintenant disponibles et la circulation est redevenue dense dans les centres commerciaux et les quartiers périphériques;

- Les compagnies aériennes (Air Afrique, Air France, Air Gabon notamment) ont repris leurs vols réguliers sur Bangui;
- Enfin, la libre circulation des personnes et des biens entre les différentes zones de la capitale divisée depuis la troisième mutinerie est devenue une réalité.

54. Bangui est résolument entrée dans une ère nouvelle, celle de rétablissement progressif de la confiance et de la reprise des activités dans divers domaines, signe d'une paix retrouvée. Il faut maintenant consolider cette paix.

-----